

**DATE DE CONVOCATION**

17/06/2024

**DATE D’AFFICHAGE**

17/06/2024

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>
<b>26</b>
<b>PRÉSENTS</b>
<b>19</b>
<b>VOTANTS</b>
<b>25</b>

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 24 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**Etaient présents**

M. Damien de WINTER, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, Mme Monique BOBLIN, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI.

**Absents excusés**

Mme Marie-France MOLLET donne pouvoir à Mme Nelly AUBRON  
M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE  
M. Patrick DESVAGES donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER  
M. Didier HERGAS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL  
Mme Magali LE BLAIS donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE  
M. Bertrand VERSTRAETE donne pouvoir à M. Damien de WINTER

**Absent non excusé**

M. Abdellah FAWZI

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-France LEBON

**Délibération n° 24.06.24/12**

**Objet / Nouveaux tarifs 2024/2025 pour l’Espace de Vie Sociale**

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, responsable de la commission Jeunesse, présente aux membres du Conseil municipal le projet des nouveaux tarifs pour les activités engagées et réalisées dans le cadre de l’Espace de Vie Sociale (EVS).

Monsieur BOISSÉE précise que la nouvelle grille tarifaire sera applicable à compter du 2 septembre 2024, et s’établit comme suit :

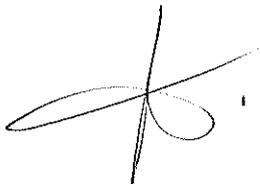
ACTIVITES	Gibervillais	Extérieurs
Activité sans dépense de matériel (Ex: randonnée, karaoké,...)	Gratuit	Gratuit
Activité avec une dépense liée à l'achat de matériel (cuisine, bricolage,...)	1,00 €	1,50 €
Repas partagé	3,50 €	5,00 €
Activité avec intervention d'un prestataire (parc d'attraction, visite d'un château,...)	demi-tarif	demi-tarif + 1,50 €
	1,00 € à partir du 3ème enfant	
Projet spécifique (sortie à Paris, sports d'hiver...)	A définir selon coût global	A définir selon coût global
Sorties ayant déjà un tarif préférentiel pour les Espaces de Vie sociaux	Application du tarif sans aucune réduction	

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**ADOpte** la nouvelle grille tarifaire applicable aux services de l'EVS, telle que présentée ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Marie-France LEBON



Le Maire,  
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20240624-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024